

**Etude et préconisation pour la mise
en place d'une filière
d'assainissement individuel**

**Mise en conformité
pour une habitation**

Département de l'AUDE

Commune de CASTELNAUDARY

Lieu dit : « Chemin de Breil »

Date	Opérateur	Dossier N° ES.20.045
------	-----------	----------------------

25/06/2020	AL

Création
Nature des modifications

PETITIONNAIRE

M.FLUMIAN Jean Pierre
Lieu dit : « Les Madères »
11 410 PAYRA SUR L'HERS

BUREAU D'ETUDE

OPALE
1, Place du Presbytère
11300 Limoux

Tel : 04 68 69 20 01
Fax : 04 68 20 97 73

Objet de l'étude

L'opération a consisté à réaliser une étude de sol à la parcelle, pour la mise en place d'une filière d'assainissement individuel, dans le cadre d'une demande de mise en conformité pour une habitation sur la commune de CASTELNAUDARY (11) au lieu dit : « Chemin de Breil »

L'objectif de cette étude est de définir pour la parcelle étudiée la filière d'assainissement la mieux adaptée pour traiter les eaux usées domestiques conformément à l'arrêté du 07 septembre 2009.

L'étude fera ressortir les caractéristiques essentielles du terrain permettant de juger de l'adéquation de la filière d'assainissement proposée avec l'aptitude du sol de la parcelle concernée.

Par le biais de cette étude, les points suivants seront étudiés :

- l'aptitude du sol au géoassainissement
- Les caractéristiques du site (hydrologie, topographie, conditions de rejet, implantation...)
- La configuration de l'habitation desservie (caractéristiques du logement, extension projetée...)

L'étude permettra de définir le type de filière d'assainissement à mettre en place ainsi que son dimensionnement et son schéma type d'implantation.

Résumé de l'étude

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.FLUMIAN Jean Pierre Lieu dit : « Les Madères » 11 410 PAYRA SUR L'HERS
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation.
Adresse du projet	Lieu dit : « Chemin de Breil » 11 400 CASTELNAUDARY
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N° 38 Section YD
DESCRIPTIF DE L'HABITAT	
Capacité d'accueil	5 pièces principales dont 4 chambres On prendra un nombre d'équivalent habitant de 5EH pour le dimensionnement de la filière
DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ADAPTEE	
Filière(s) classique(s) préconisée(s) La mise en œuvre et l' utilisation devra être conforme aux prescriptions du DTU64-1 en vigueur	La superficie nécessaire, ainsi que les contraintes de mise en place et de coûts qui en résultent, ne favorisent pas la mise en place d'une filière classique.
Mode de dispersion	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la république Française)	Filières agréées Préconisées de 5EH: CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur.
	Mode de dispersion : Sous-sol via une conduite d'évacuation type drain de dispersion de 20 ml (L 20 ml X l 1.00m)
Préconisations ou particularités	- Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. - Respect des distances préconisées. - Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la filière d'assainissement. - La fosse existante est à vidanger et extraire ou condamner. - Un écoulement gravitaire devra être respecté lors de l'implantation des ouvrages. Dans le cas contraire un poste de relevage est à prévoir en amont du traitement. - Mise en place d'un regard de contrôle en sortie d'habitation.

PIECE 1

DETAIL DE L'ETUDE

INFORMATIONS GENERALES	
Identification du pétitionnaire	M.FLUMIAN Jean Pierre Lieu dit : « Les Madères » 11 410 PAYRA SUR L'HERS
Nature du projet	Mise en place d'une filière d'assainissement pour une habitation.
Adresse du projet	Lieu dit : « Chemin de Breil » 11 400 CASTELNAUDARY
Références cadastrales	Parcelle cadastrale N38 Section YD

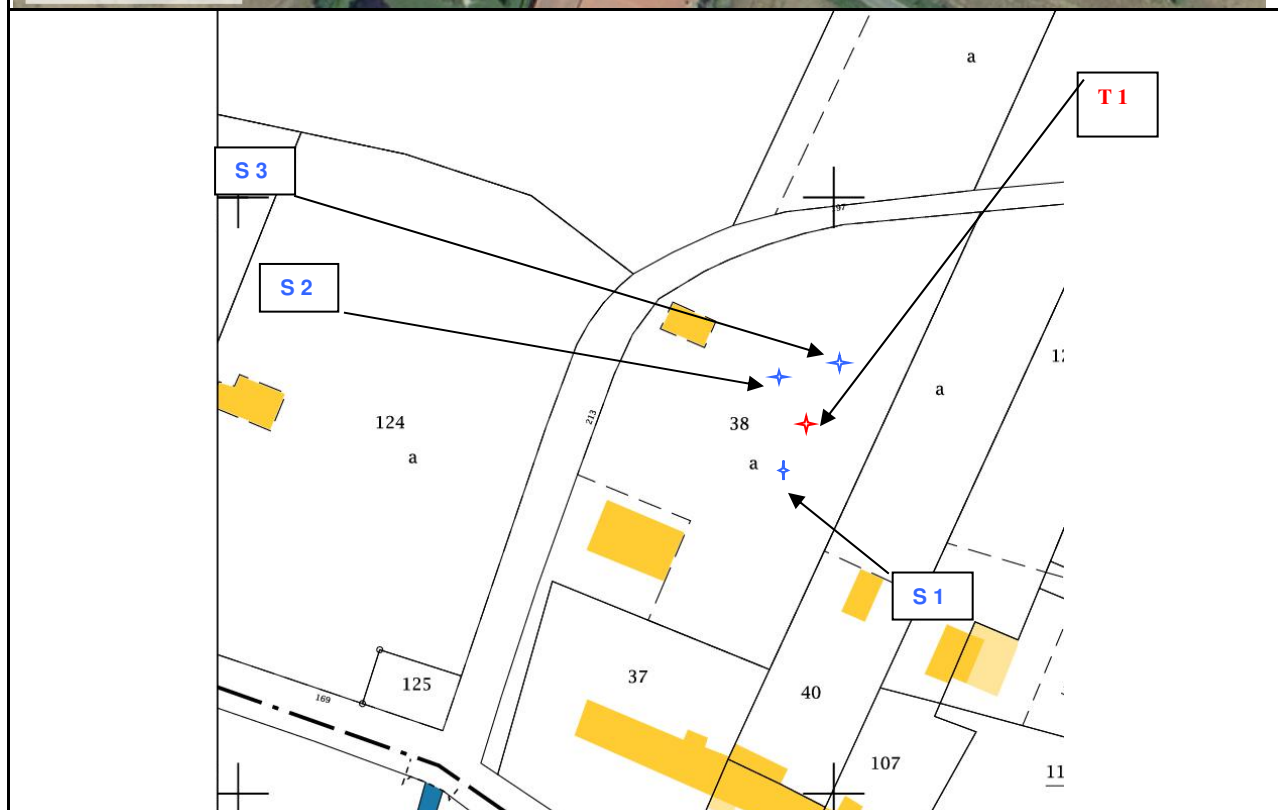
DESCRIPTIF DE L'HABITAT		
Type d'habitats	Principal	
Nombre de pièces principales	5	
Type de pièces principales	➤ 4 chambres ➤ 1 séjour/salle à manger	
Capacité d'accueil	On prendra un nombre d'équivalent habitant maximum de 5EH pour le dimensionnement des filières	
Equipements sanitaires (donnés à titre indicatif)	Type	Nombre
	WC	2
	Salle de Bain	2
	Lave-linge	1
	Lave-vaisselle	1

DESCRIPTIF DE LA PARCELLE ET DU SOL EN PLACE			
Superficie de la parcelle	>1000 m ²		
Alimentation en Eau potable	Raccordement au réseau communal d'eau potable		Oui
	Présence d'un captage, puits, source ↳ Utilisé pour la consommation humaine ↳ Distance > à 35m du site prévu pour l'installation de la filière de traitement		Non
Pente globale du terrain	De 0 à 2% sur la zone d'étude		Faible
Contraintes environnementales	Respect des distances par rapport à l'implantation définie pour l'installation de la filière de traitement :	> 5m de l'habitation	Oui
		> 3m de toute culture, plantation,...	Oui
		> 3m de limite de parcelle	Oui
	Superficie disponible pour l'assainissement		>100m ²
	Accessibilité aisée aux ouvrages Si non, celui-ci devra être rendu possible		Oui
Terrain en zone inondable	Non		
Irrigation souterraine de végétaux (non comestibles) possible ?	Non		
Milieu récepteur	Présence d'un ruisseau en bordure de parcelle.		
Végétation	Le parcellaire étudié est actuellement enherbé et parsemé d'arbres.		
Résultat des sondages S1, S2 et S3	Parcelle présentant une pente faible sur la zone d'étude. La texture du sol s'est révélée de nature argileuse. Les sondages sur la parcelle voisine ont mis en évidence un sol profond. - Profondeur des sondages : S1 : 1.00 m S2 : 1.00 m S3 : 1.00 m		
Paramètre hydromorphie ↳ Présence d'une circulation à moins de 1.10m ↳ Trace d'hydromorphie ⇒ Si oui – profondeur par rapport au TN		Oui	
Paramètre substratum ↳ Présence du substratum rocheux ⇒ Si oui, profondeur par rapport au TN		Oui	
Résultat du test de perméabilité	Paramètre perméabilité ↳ Profondeur du test : ↳ Valeur T1 : mm/h ↳ Classification de l'horizon :	0.60m 15.5 mm/h Perméabilité médiocre	
Aptitude du sol en place à l'assainissement individuel :		Médiocre	

Parcellaire étudié

Date de l'intervention

24 Juin 2020



Conclusion de l'étude de sol

Le test de percolation a révélé la présence d'un sol peu perméable.

Les sondages ont mis en évidence un sol de texture argileuse, et suffisamment profond.

La pente est apparue faible sur la zone d'étude.

La fosse existante est à vidanger et extraire ou condamner.

Toutes les eaux de l'habitation devront rejoindre le nouveau traitement.

Un regard de contrôle en sortie d'habitation est à mettre en place (cf. Schéma).

La présence d'un sol suffisamment profond, de perméabilité médiocre à pente faible, impliquent l'implantation d'une filière classique type « Filtre à sable vertical drainé ».

Cependant, la superficie nécessaire ainsi que les contraintes techniques (poste de relevage éventuel en sortie...) ne favorisent pas la mise en place d'une telle filière.

Une filière agréée, type micro-station, est une solution plus adaptée.

L'évacuation des effluents traités se fera en sous-sol via une conduite d'évacuation type drain de dispersion.

Cette conduite devra être implantée à faible profondeur.

Un écoulement gravitaire devra être respecté lors de l'implantation des ouvrages.

Respect des distances préconisées.

Toutes circulations sur les ouvrages d'assainissement sont déconseillées. Un accès devra permettre leur entretien.

Filière de traitement classique adaptée

Filières agréées

Evacuation des eaux usées traitées

Sous-sol via une conduite d'évacuation type drain de dispersion

DEFINITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL	
Filière(s) agréée(s) préconisée(s) (Parue au journal officiel de la République Française)	Filières agréées Préconisées de 5EH : CF annexe N°1 La mise en œuvre et l'utilisation devront être conformes aux prescriptions du constructeur.
	Mode de dispersion : Sous-sol via une d'évacuation de type drain de dispersion de 20ml (L 20ml X l 1.00m)
Préconisations ou particularités	- Toutes circulations d'engin ne sont pas conseillées sur les ouvrages d'assainissement. - Respect des distances préconisées. - Toutes les eaux usées de l'habitation doivent être collectées par la filière d'assainissement. - La fosse existante est à vidanger et extraire ou condamner. - Un écoulement gravitaire devra être respecté lors de l'implantation des ouvrages. Dans le cas contraire un poste de relevage est à prévoir en amont du traitement. - Mise en place d'un regard de contrôle en sortie d'habitation

PIECE 2

ANNEXES

ANNEXE N°1

Tableau des filières agréées préconisées

Les caractéristiques des filières d'assainissement individuel agréées se trouvent sur le site du gouvernement : <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/> dans la rubrique « procédure d'évaluation ».

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
Neve environnement TOPAZE T5	5	2010-003	X
SOTRALENTZ ACTIBLOC 2500-2500 SL	4	2010-004	
Bionest BIONEST PE-5	5	2010-005	X
EPUR BIOFRANCE F4	5	2010-006	X
EPUR BIOFRANCE PLAST F4	5	2010-007	X
SEPTODIFFUSEUR SD14 SEPTODIFFUSEUR SD22 SEPTODIFFUSEUR SD23	4 5	2010-008 2010-009	 X
Phyto plus environnement BIO REACTION SYSTEM	5	2010-010	X
Eauclin MONOCUVE Type 6	6	2010-011	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 4EH 4500	3	2010-015	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB 5EH 6000	5	2010-016	X
Premier tech environnement EPURFLO Maxi CP	5-6-7-8-10-12-14-17	2010-017	X
Premier tech environnement EPURFIX CP	5-7	2010-018	X
Kessel AG INNOCLEAN 4EW	4	2010-019	
Delphin Compact 1 Delphin Water Systems GmbH and Co.KG	4	2010-020	
Abas SIMBIOSE 4EH	4	2010-021	
Kingspan Environmental BIODISK BASEH	5	2010-022	X
Eparco Filtre à Massif de zéolithe	5 à 20	2010-023	X
BIOROCK D5 BIOROCK	5	2010-026	X
BIOROCK D6 BIOROCK	6	2010-026 (bis)	
STOC Environnement OXYFILTRE	5	2011-001	X
Nassar Techno Group Microstation Modulaire XXS	4	2011-002	
ALIAXIS R&D SAS PURESTATION EP600	4	2011-003	
AUTOEPURE 3000 EPUR NATURE	5	2011-004	X
KLARO EASY GRAF Distribution SARL	8	2011-005	
TRICEL P6 KMG	1 à 6	2011-006	X
TRICEL KMG KILLARNEY PLASTICS	9,11,14 et 20	2011-006-ext1/ext2- 2011-006-ext3/ext4 - 2011-006-ext5/ext6 - 2011-006-ext9	
TRICEL KMG KILLARNEY PLASTICS Modèles FR17/9000 et FR	15 à 17	2011-006-ext7/ext8	

17/10000			
Assainissement Autonome COMPACT'O ST2	4 à 6	2011-007	X
EYVI 07 PTE SMVE	7	2011-008	
OPUR SUPER COMPACT 3	3	2011-009	
STEPIZEN 1-5 EH	5	2011-010	X
EPURALIA ADVISAEN	5	2011-012	X
KLÄROFIX 6 UTP UMWELTECHNIK PÖHNL	6	2011-013	

FILIERES AGREES	Nombre d'Equivalent Habitant	Avis relatif à l'agrément N :	Ouvrages pouvant être mis en place
DBO EXPERT inc – ENVIRO SEPTIC ES 6EH	6	2011-014	
Sébico SEPTODIFFUSEUR SD	2 à 20	2011-015	X
BIOKUBE (5EH)	5	2011-016	X
BIOCLEANER B 4 PP (4EH)	4	2011-017	
EPURFIX CP MC (6EH)	6	2011-018	
PRECOFLO CP (5EH)	5	2011-019	X
EPURFLO MINI CP	5 à 10	2011-020	X
EPURFLO MAXI CP	12 à 20	2011-021	
AQUATIRIS PHYTOEPURATION	5	2011-022	X
AQUATEC VLF ATF-8EH	8	2011-023	
ABAS SIMBIOSE(4BP-5BP-5BIC)	4 et 5	2011-024	X
SIMOP BIOXYMOP 6025/06	6	2012-001	
Eloy Water OXYFIX C-90 MB	4,5,6,9 et 11	2012-002	X
STATEPUR MAXI CP	5, 6, 7, 8, 10, 12,14 et 17	2012-006	X
STATEPUR MINI CP et MEGA CP	5, 6, 7, 8, 10, 12, 14,17 et 20	2012-008	X
EPURBA COMPACT	5,10 15 et 20	2012-010	X
DBO EXPERT ENVIRO-SEPTIC ES	(5, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18 et 20 EH)	2012-011	X
STOC ENVIRONNEMENT OXYFILTRE 9 et 17	9 et 17	2012-012	
EPUR NATURE AUTOEPURE	4000 (8EH), 5000 (10EH), 7000 (15EH), 9000 (20EH)	2011-004 - 2011-004 bis et 2012-013	
BIOROCK D10 BIOROCK	10	2012-014	
EPUR BIOFRANCE ROTO	8, 12, 16, 20	2012-019	
EPUR BIOFRANCE Modèles Bloc	(6, 8, 12, 16, 20 EH)	2012-020	
EPUR BIOFRANCE PLAST	(8, 12, 16, 20 EH)	2012-021	
IFB Environnement Végépure Compact	4 EH à 20 EH	2012-023-ext01-2012-023-ext02- 2012-023-ext03-2012-023-ext04-2012-023-ext05-2012-023-ext06-2012-023-ext07- 2012-023-ext08- 2012-023-ext09-2012-023-ext10-2012-023-ext11- 2012-023-ext12- 2012-023-ext13- 2012-023-ext14- 2012-023-ext15-2012-023-ext16	X
IFB Environnement Végépure ProMS	4 à 20	2012-024	X
EPURFLO MAXI CP	5,6,7,8,10,12,14,17 et 20	2012-026	X
EPURFix Modèles CP	5,6 et 8	2012-027	X

EPURFLO MINI CP et MEGA CP	(5,6,7,8,10) Et (12,14,17,20)	2012-028	X
PRECOFLO Modèles CP	4,5,6,8,10,12,15,18 et 20	2012-029	X
SEBICO Microstations Aquameris, Modèles 5 EH, 8 EH et 10 EH : :	5,8 et 10	2012-030, 2012-030-mod01, 2012-030-ext01, 2012-030- ext01-mod01, 2012-030- ext02	X
KLARO , Modèles Quick Modèles EASY	(4, 6, 8 EH) (18 EH)	2012-031	X
Ouest Environnement Compactodiffuseur à zéolithe	(9 EH)	2012-033	
GECOFLO Modèles CP MC	(3, 5, 7, 10, 15, 20 EH)	2012-034	x
STRATEPUR MAXI CP	(4, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-035	X
STRATEPUR MINI CP et MEGA CP	(5, 6, 7, 8, 10, 12, 14, 17, 20 EH)	2012-036	X
STRADAL EPURBA COMPACT	(4, 5, 6, 8, 10, 12, 15, 18, 20 EH)	2012-037	X
ALBIXON TP-5EO	5	2012-038	X
WPL Limited WPL DIAMOND	5	2012-039	X
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
SOTRALENTZ EPANBLOC faible profondeur	(6 EH)	2012-043	
KESSEL AG InnoClean PLUS EW6	(6 EH)	2012-041	
KESSEL AG InnoClean PLUS Modeles EW	4,8 et 10	2012-041-2012- 041-ext01- 2012-041-ext02- 2012-041-ext03	
CONDER ENVIRONMENTAL SOLUTIONS CONDER CLEREFLO ASP	8	2012-045	
PREMIER TECH FRANCE KOKOPUR	5 EH et 10 EH	2013-001 et 2013-001 ext001	X
ATB France PUROO 6	1 à 6	2013-003	X

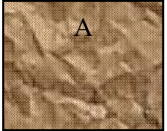
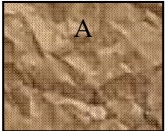
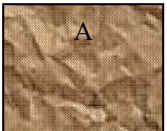
Certaines filières agréées ci-dessus peuvent engendrer la mise en place d'un poste de relevage permettant une dispersion et/ou un rejet à faible profondeur (alimentation électrique à prévoir).

La mise en place des filières devra tenir compte des prescriptions techniques et des conditions de mise en œuvre du titulaire de l'agrément

ANNEXE N°2

Sondages et test de perméabilité

Profil des Sondages

Terrain naturel  Niveau TN 1.00m/TN	S1 Profondeur du sondage : 1.00m	<u>Horizon A : Brun clair de 0 à -1.00m/TN</u> ⇒ <u>Texture</u> : Argileux à ⇒ <u>Tassement</u> : Faible ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyen ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel  Niveau TN 1.00m/TN	S2 Profondeur du sondage : 1.00m	<u>Horizon A : Brun clair de 0 à -1.00m/TN</u> ⇒ <u>Texture</u> : Argileux ⇒ <u>Tassement</u> : Faible ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyen ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle
Terrain naturel  Niveau TN 1.00m/TN	S3 Profondeur du sondage : 1.00m	<u>Horizon A : Brun clair de 0 à -1.00m/TN</u> ⇒ <u>Texture</u> : Argileux ⇒ <u>Tassement</u> : Faible ⇒ <u>Cohésion</u> : Moyen ⇒ <u>Structure</u> : Polyédrique ⇒ <u>Porosité</u> : Intersticielle

Paramètres déterminant l'aptitude des sols

- Profondeur du substratum rocheux (m) : Non.....**Bonne**
- Hydromorphie : Non**Bonne**
- Pente du terrain : Entre 0 et 2 % sur la zone d'étude.....**Bonne**

ANNEXE N°3

Arrêté du 07 Septembre 2009

Fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement
non collectif.